

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Fathi SAIDI et Mr Samir LABIDI.

Société Tunisienne de Banque

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2020	2019	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	292 205	519 434	(227 229)	(43,7%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	363 032	518 287	(155 255)	(30,0%)
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	9 080 399	7 978 168	1 102 231	13,8%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	456 174	338 719	117 455	34,7%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	1 193 808	1 134 604	59 204	5,2%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.6	126 583	127 894	(1 311)	(1,0%)
AC7 - Autres actifs	5.7	737 235	684 754	52 481	7,7%
Total des actifs		12 249 436	11 301 860	947 576	8,4%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.8	1 233 106	1 426 074	(192 968)	(13,5%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	5.9	358 105	213 208	144 897	68,0%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle (*)	5.10	8 442 133	7 370 028	1 072 105	14,5%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.11	363 134	312 987	50 147	16,0%
PA5 - Autres passifs	5.12	752 834	951 653	(198 819)	(20,9%)
Total des passifs		11 149 312	10 273 950	875 362	8,5%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	5.13	776 875	776 875	-	-
CP2 - Dotation de l'Etat	5.13	117 000	117 000	-	-
CP3 - Réserves	5.13	466 516	466 461	55	0,0%
CP4 - Actions propres	5.13	(5 509)	(5 509)	-	-
CP5 - Autres capitaux propres	5.13	22 776	24 042	(1 266)	(5,3%)
CP6 - Résultats reportés	5.13	(349 693)	(508 306)	158 613	31,2%
CP7 - Résultat de l'exercice	5.13	72 159	157 347	(85 188)	(54,1%)
Total des Capitaux propres		1 100 124	1 027 910	72 214	7,0%
Total des capitaux propres et passifs		12 249 436	11 301 860	947 576	8,4%

*données 2019 retraitées pour les besoins de comparabilité

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2020	2019	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 422 640	1 354 692	67 948	5,0%
HB2 - Crédits documentaires		438 934	505 097	(66 163)	(13,1%)
HB3 - Actifs donnés en garantie		-	-	-	-
Total des passifs éventuels		1 861 574	1 859 789	1 785	0,1%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	6.2	84 003	100 230	(16 227)	(16,2%)
HB5 - Engagements sur titres		101	809	(708)	(87,5%)
Total des engagements donnés		84 104	101 039	(16 935)	(16,8%)
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	6.3	2 052 947	2 198 960	(146 013)	(6,6%)
Total des engagements reçus		2 052 947	2 198 960	(146 013)	(6,6%)

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2020	2019	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	827 222	803 026	24 196	3,0%
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	118 132	108 033	10 099	9,3%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	70 892	63 899	6 993	10,9%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	73 647	73 083	564	0,8%
Total produits d'exploitation bancaire		1 089 893	1 048 041	41 852	4,0%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(459 322)	(440 067)	(19 255)	(4,4%)
CH2 - Commissions encourues		(4 914)	(6 833)	1 919	28,1%
Total charges d'exploitation bancaire		(464 236)	(446 900)	(17 336)	(3,9%)
Produit Net Bancaire	7.6	625 657	601 141	24 516	4,1%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(189 607)	(120 770)	(68 837)	(57,0%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(20 397)	(21 904)	1 507	6,9%
PR7 - Autres produits d'exploitation	7.9	8 176	7 633	543	7,1%
CH6 - Frais de personnel	7.10	(157 011)	(150 584)	(6 427)	(4,3%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	7.11	(76 281)	(71 385)	(4 896)	(6,9%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 486)	(12 262)	(2 224)	(18,1%)
Résultat d'exploitation		176 051	231 869	(55 818)	(24,1%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.12	5 047	13 039	(7 992)	(61,3%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.13	(83 108)	(82 828)	(280)	(0,3%)
Résultat des activités ordinaires		97 990	162 080	(64 090)	(39,5%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	7.14	(25 831)	(4 733)	(21 098)	(445,8%)
Résultat net de l'exercice		72 159	157 347	(85 188)	(54,1%)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-	-	-
Résultat après modification comptable		72 159	157 347	(85 188)	(54,1%)

Société Tunisienne de Banque

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2020	2019	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		950 385	928 044	22 341	2,4%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(431 074)	(440 656)	9 582	2,2%
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(194 417)	168 474	(362 891)	(215,4%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 229 206)	(919 413)	(309 793)	(33,7%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 058 887	1 014 341	44 546	4,4%
Titres de placement		(121 647)	(7 087)	(114 560)	(1616,5%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(155 128)	(136 349)	(18 779)	(13,8%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(307 628)	123 124	(430 752)	(349,9%)
Impôt sur les bénéfices		(160 593)	(16 270)	(144 323)	(887,0%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	(590 421)	714 208	(1 304 629)	(182,7%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		69 358	68 971	387	0,6%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(47 468)	54 742	(102 210)	(186,7%)
Aquisitions / cessions sur immobilisations		(11 912)	(4 596)	(7 316)	(159,2%)
Autres flux d'investissement		-	-	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	9 978	119 117	(109 139)	(91,6%)
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		-	-	-	-
Emission d'actions		-	-	-	-
Emission d'emprunts		50 000	53 700	(3 700)	(6,9%)
Remboursement d'emprunts		(41 616)	(34 802)	(6 814)	(19,6%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		37 633	7 527	30 106	400,0%
Dividendes versés		-	-	-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	46 017	26 425	19 592	74,1%
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(534 426)	859 750	(1 394 176)	(162,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(538 434)	(1 398 184)	859 750	61,5%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(1 072 860)	(538 434)	(534 426)	(99,3%)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTES AU 31 Décembre 2020
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776.875 mDT et il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Noura 1001 Tunis. Son réseau comprend 147 agences, 188 Distributeurs, Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2020 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 653 099	768 265	98,89%
L'État Tunisien	111 160 004	555 800	71,54%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,85%
Personnes Morales Privées	10 781 572	53 908	6,94%
Rachat de la Banque de ses Titres	679 987	3 400	0,44%
Personnes Physiques	12 623 075	63 115	8,12%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 721 901	8 610	1,11%
Personnes Morales	1 068 981	5 345	0,69%
Personnes Physiques	652 920	3 265	0,42%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,00%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 - Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2020 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe A) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe B1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés en produits par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module CarthagoEngagement; Leur montant s'élève au 31 décembre 2020 à 195 039 mD .

3.1.5- Les provisions sur les

engagements i . Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.
Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2021-01 du 11 janvier 2021 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2020, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

La provision collective a été déterminée conformément à la nouvelle méthodologie référentielle édictée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- ▶ 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- ▶ 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- ▶ 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.2 - Comptabilisation du portefeuille-titres ET des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories: le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement:

- ▶ Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- ▶ Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- ▶ Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- ▶ Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- ▶ Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont

résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

ii . Titres d'investissement

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelé selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

iii . Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv . Provisions sur participations

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable. Cette valeur tient compte de:

- ▶ La valeur boursière de l'action pour les titres cotés,
- ▶ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers,
- ▶ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers.
- ▶ La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- ▀ Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- ▀ Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée. La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

À chaque arrêté comptable, les titres de transaction doivent être évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

3.3 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- ▀ Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.
- ▀ Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes.

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IAS 39. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- ▀ Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- ▀ Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

- ▀ Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10%
-Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33%*
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er Janvier 2008.

Toutefois, et par dérogation au principe comptable du coût historique, la Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 MD présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres » .

En application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

3.8 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (six mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable

Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

4 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.1 - Crise Covid-19

1/-Impacts financiers de la crise de pandémie COVID-19 sur les résultats de la banque

A l'instar de ce qui est en train de se passer dans plusieurs pays, la pandémie COVID-19 s'est transformée en Tunisie, en une crise économique et sociale. Les impacts économiques de cette crise sont lourds, notamment pour les ménages vulnérables et les petites et moyennes entreprises et ont entraîné une croissance économique négative de 7,3% (vs des prévisions initiales positives de 2,7%).

Plusieurs facteurs seraient à l'origine de ce recul de croissance pour l'année 2020 dont principalement:

- un choc d'offre négatif provoquant un impact direct sur l'activité de plusieurs secteurs. Ce choc s'est d'ailleurs transmis à d'autres secteurs impliquant des effets indirects à travers une baisse de la demande
- une réduction de la consommation des ménages du fait des mesures de confinement et de la baisse des revenus pour un grand nombre d'entre eux,
- une réduction de la demande extérieure pour les secteurs exportateurs du fait que la pandémie du COVID-19 a également impacté les principaux partenaires commerciaux de la Tunisie.

Dans ce contexte, et dès l'apparition de la pandémie, les efforts du Gouvernement Tunisien ont été orientés principalement vers la réponse sanitaire dans un seul objectif qui consiste à maîtriser la contamination dans les plus brefs délais pour amoindrir le choc économique et social. A cet égard, l'Etat Tunisien a œuvré en urgence à mettre en place un certain nombre de mesures économiques et sociales d'accompagnement des ménages, des entreprises, des salariés et de la population pauvre et fragile et à y consacrer un budget d'environ trois milliards de dinars.

A juste titre, les principales mesures prises par le gouvernement tunisien ainsi que par la BCT peuvent se

résumer comme suit:

a. Mesures de soutien aux entreprises et particuliers:

- Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur ou égal à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-07)
- Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux

clients particuliers dont le revenu net mensuel est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-08)

- Le report par les Banques des tombées des crédits en faveur des entreprises et des professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019, pour la période allant du 1er mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 (Circulaire BCT N°2020-06) puis le prolongement de cette période jusqu'au 30 septembre 2021 (Circulaire BCT N°2020-21).

- L'octroi de financements exceptionnels ou crédits COVID et l'acceptation de ces financements comme contrepartie aux opérations de refinancement sur le marché monétaire

- La gratuité durant trois mois (de mars à juin 2020) de certains services liés aux retraits des DAB, la délivrance de carte bancaire, le prélèvement de la commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique etc...

(Circulaire BCT N°2020-05)

- La baisse du taux directeur de 100 pb courant le mois de mars 2020 et de 50 pb au 30 septembre 2020 le ramenant ainsi de 7,75% à 6,25%

b. Réglementation prudentielle :

Assouplissement des conditions de refinancement relatives aux critères d'éligibilité des actifs admis comme garantie au refinancement de la BCT.

- Flexibilité dans le respect du ratio LTD par :

- L'abaissement, par trimestre, d'un point de pourcentage du niveau du LTD exigé par la BCT au lieu de 2 points initialement retenus

- La non prise en compte des reports d'échéances ainsi que des crédits COVID au niveau du calcul du LTD

- Adoption de la nouvelle méthode de calcul de la provision collective telle que consignée dans la Circulaire BCT N°2021-01.

c. Fiscalité :

- Instauration d'une nouvelle taxe (2% de la base imposable) au profit du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2020-2021 (loi n°2020-30 du 10 juin 2020)
- Imposition des revenus des dépôts à terme dont le taux de rémunération dépasse le taux d'intérêt moyen du marché monétaire d'un point de pourcentage à une retenue à la source libératoire au taux de 35%

Le secteur bancaire n'a pas été épargné des effets induits par la crise économique liée à la pandémie coronavirus, lesquels se sont traduits par un repli, par rapport aux prévisions, des rythmes de croissance retenus par la banque, en matière des produits en intérêts, des revenus de change et des revenus des commissions.

Outre les effets indirects sur les résultats de la banque, l'impact financier direct de la crise liée à la pandémie Covid-19 est estimé à 118 MD qui se détaille comme suit :

Facteurs	Impact Financier Direct estimé
Baisse du TMM / Produits d'intérêts sur créances	(54,6)
Contribution au Fonds 1818 pour la lutte contre le COVID-19	(11,6)
Contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	(14,2)
Gratuité des services monétiques, de banque directe et autres	(2,5)
Dépenses liées aux mesures de protection	(1,0)
Constatation d'une provision collective complémentaire	(34,4)

Impact Total

(118,3)

Par ailleurs, il importe de souligner que la banque a procédé à un exercice de stress-testing basé sur des hypothèses de chocs de risques sévères établies par la BCT. Les résultats obtenus font ressortir des signes forts de résilience de la Banque tels que confirmés par les bénéfices dégagés à fin 2020 ce qui est de nature à lui conférer la latitude d'assurer la continuité de ses activités.

2/-Traitement et comptabilisation des reports d'échéances de crédits:

Au regard des mesures exceptionnelles de soutien à la clientèle se rapportant à la pandémie COVID-19 et par référence aux circulaires de la BCT n°2020-06, 2020-07, 2020-08, et 2020-21, la Banque a procédé au report des échéances des crédits pour un montant de 412 Millions de dinars, qui se détaille comme suit:(en Millions de dinars)

	Principal	Intérêts conventionnels	Intérêts de report	Total échéances reportées
Échéances reportées	274	127	11	412

4.2 - Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de Cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cour d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée au 31 décembre 2020 pour un montant de 36 533 mdt.

4.3 - Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2020.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 533 297 millions de dinars dont 178 765 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

4.4 - Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année est de 20 264 mdt.

5 - NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

5.1 - Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 292.205 mDT au 31/12/2020 contre 519.434 mDT au

31/12/2019, soit une diminution de -227.229 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
CAISSE	73 298	72 525	773	1,1%
Caisse en Dinars	65 365	57 433	7 932	13,8%
Caisse en devise	7 933	15 091	(7 158)	(47,4%)
BCT	218 256	446 595	(228 339)	(51,1%)
BCT en Dinars	35 294	34 042	1 252	3,7%
BCT en devise	182 962	352 542	(169 580)	(48,1%)
FACILITE DE DEPOT		60 011	(60 011)	
CCP	647	310	337	108,7%
TGT	4	4	-	-
Total	292 205	519 434	(227 229)	(43,7%)

Ratio de liquidité

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 100% pour l'année 2020 et l'année 2019. La STB affiche ces ratios:

Libellé	Seuil régl.	2020	Seuil régl.	2019
Ratio de liquidité	100%	102,52%	100%	142,83%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les avoirs auprès des établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2019	Dotations	Reprises	Reclass	2020
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT dinars)	13 011		5 173	-	7 838
Total	13 011	-	5 173	-	7 838

5.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 363.032 mDT au 31/12/2020 contre 518.287 mDT au 31/12/2019.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	70 331	157 931	(87 600)	(55,5%)
Comptes courants des banques résidentes	2	2	-	-
Comptes courants des banques non résidentes	70 328	156 614	(86 286)	(55,1%)
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	1 315	(1 314)	(99,9%)
Prêts aux établissements financiers	144 678	218 742	(74 064)	(33,9%)
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	70 000	140 000	(70 000)	(50,0%)
Prêts hors marché en Dinars	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en Devises	74 678	78 742	(4 064)	(5,2%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	147 910	141 360	6 550	0
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	59 657	40 500	19 157	47,3%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	88 253	100 860	(12 607)	(12,5%)
Créances rattachés	114	255	(141)	(55,3%)
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	28	119	(91)	(76,5%)
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	86	135	(49)	(36,3%)
Total	363 032	518 287	(155 255)	(30,0%)

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Eligibles au refinancement de la BCT	-	-	-	-
Non éligibles aux refinancement de la BCT	362 918	518 033	(155 115)	(29,9%)
Total	362 918	518 033	(155 115)	(29,9%)

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	2020	2019	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Matérialisés par des titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	362 918	518 033	(155 115)	(29,9%)
Total	362 918	518 033	(155 115)	(29,9%)

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Libellé	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	70 331	-	-	-	70 331
comptes courants des banques résidentes	2	-	-	-	2
comptes courants des banques non résidentes	70 328	-	-	-	70 328
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	1
Prêts aux établissements bancaires	144 678	-	-	-	144 678
Prêts sur le marché monétaire en dinars	70 000	-	-	-	70 000
Prêts hors marché monétaire en dinars	-	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en devises	74 678	-	-	-	74 678
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	59 657	-	-	-	59 657
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	88 253	-	-	-	88 253
Total	362 918	-	-	-	362 918

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la nature de la relation : entreprises liées, entreprises associées et autres:

Libellé	Entrepris es liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Créances sur les établissements bancaires	-	1 257	-	69 074	70 331
comptes courants des banques résidentes	-	-	-	2	2
comptes courants des banques non résidentes	-	1 257	-	69 071	70 328
comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	-	-	-	1	1
Prêts aux établissements bancaires	-	19 751	-	124 927	144 678
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	70 000	70 000
Prêts hors marché monétaire en dinars	-	-	-	-	-
Prêts sur le marché monétaire en devises	-	19 751	-	54 927	74 678
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	-	-	-	59 657	59 657
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Re)	-	-	-	88 253	88 253
Total	-	21 008	-	341 911	362 918

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les créances sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit:

Libellé	2019	Dotations	Reprises	Reclass	2020
Provisions pour risques divers (Créances sur les établissements bancaires)	33 601		6 666	-	26 935
Total	33 601	-	6 666	-	26 935

5.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2020 et 2019 se présente comme suit :

L'encours brut des créances sur la clientèle hors impayés et créances rattachées est ventilé selon la durée résiduelle comme suit :

Libellé	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Encours Brut
C/C Débiteurs	982 396	-	-	-	982 396
Autres concours à la clientèle	1 962 780	2 115 030	3 273 706	965 272	8 316 788
Crédits sur ressources spéciales	3 573	8 541	43 527	25 087	80 728
Total 2020	2 948 749	2 123 571	3 317 233	990 359	9 379 912

Agios réservés: Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

Les intérêts de retard réservés sur créances contentieuses sont calculés et comptabilisés automatiquement par le système ils s'élèvent au 31/12/2020 à 195.039 mille dinars

L'évolution des provisions sur créances à la clientèle se détaille ainsi:

Libellé	2019	Dotations	Reprises	Reclass	2020
Provisions sur comptes courants	(182 387)	(31 602)	57 522	(1 578)	(158 045)
Provisions sur ressources spéciales	(46 365)	(7 842)	29 738	(2 524)	(26 993)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(868 446)	(148 504)	225 402	4 943	(786 605)
Provisions sur comptes courants associés	(63 378)	-	15 845	-	(47 533)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(97 464)	(34 357)	-	-	(131 821)
Total	#####	(222 305)	328 507	841	(1 151 452)

Libellé	2019	Dotations	Reprises	Reclass	2020
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(619 635)	(137 993)	188 876	113	(568 639)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(541 396)	(49 955)	139 631	728	(450 992)
Provisions collectives	(97 464)	(34 357)	-	-	(131 821)
Total	#####	(222 305)	328 507	841	(1 151 452)

- Eligibilité au refinancement de la Banque Centrale

La ventilation des créances sur la clientèle selon qu'elles sont éligibles ou non au refinancement de la Banque Centrale se présente comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Créances éligibles au refinancement	-	-	-	-
Créances non éligibles au refinancement	10 942 844	10 144 638	798 206	7,9%
Total	10 942 844	10 144 638	798 206	7,9%

5.3.1 - Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

5.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise nette sur provisions additionnelles de l'ordre de 90 404 mille dinars au titre de l'exercice 2020, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans .

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2020 à 450 992 mille dinars

5.3.4 – Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2021-01 du 11 janvier 2021 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2020, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

La provision collective a été déterminée conformément à la nouvelle méthodologie référentielle édictée par la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021 et a été estimée fin 2020 à 131 821 millions de dinars.

5.3.5– Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 17 981 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 456.174 mDT au 31/12/2020 contre 338.719 mDT au 31/12/2019. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2019	Acquisition/ Dotatio n	Cessio n/ Liquidatio n/ Repris e	Reclassem ent	2020
I- Titres de placement	324 723	260 307	(137 251)	-	447 779
1.1 Titres émis par l'Etat et les organismes publics	324 723	260 307	(137 251)	-	447 779
Valeurs brutes	324 451	258 899	(137 251)	-	446 099
Créances et dettes rattachées	12 214	17 260	-	-	29 474
Décote	(11 942)	(15 852)	-	-	(27 794)
II- Titres de transactions	13 996	-	(5 601)	-	8 395
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	13 996	-	(5 601)	-	8 395
Bons du trésor	14 516	-	(5 483)	-	9 033
Créances et dettes rattachées	(520)	-	(118)	-	(638)
Total net	338 719	260 307	(142 852)	-	456 174

5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 1.193.808 mDT au 31/12/2020 contre 1.134.604 mDT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
BTA d'investissement	798 100	798 100	-	-
Décote/primés sur BTA d'investissement	(21 260)	(25 899)	4 639	17,9%
Créances rattachées	29 521	29 463	58	0,2%
Total BTA d'investissement	806 361	801 664	4 697	0,6%
Emprunts obligataires	39 896	52 857	(12 961)	(24,5%)
Emprunt national	14 000	28 000	(14 000)	(50,0%)
Provisions Emprunts obligataires	(2 650)	(1 050)	(1 600)	(152,4%)
Créances rattachées	1 633	2 644	(1 011)	(38,2%)
	-	-	-	-
Total autres titres d'investissement	52 879	82 451	(29 572)	(35,9%)
Fonds gérés SICAR	85 811	76 849	8 962	11,7%
Provisions Fonds gérés	(56 384)	(52 260)	(4 124)	(7,9%)
Total Fonds gérés	29 427	24 589	4 838	19,7%
parts dans les fonds commun de placement	39 146	35 396	3 750	10,6%
Provisions sur parts dans les FCP	(1 855)	(1 096)	8 960	817,5%
Total FCP	37 291	34 300		
Parts dans les entreprises liées	193 178	156 430	36 748	23,5%
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	41 591	40 883	708	1,7%
Titres de participations	152 050	96 404	55 646	57,7%
Participations en rétrocession	18 777	18 935	(158)	(0,8%)
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(137 444)	(120 750)	(16 694)	(13,8%)
Créances et dettes rattachées	(332)	(332)	-	-
Total Titres de participation	267 850	191 600	76 250	39,8%
Total général	1 193 808	1 134 604	59 204	5,2%

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2019	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Résultats capitalisés	2020
BTA d'investissement	798 100	-	-	-	798 100
Emprunts obligataires	52 857	-	(7 300)	-	39 896
Emprunt national	28 000	-	(14 000)	-	14 000
Fonds gérés SICAR	76 849	10 000	-	(1 038)	85 811
Fonds commun de placement	35 396	3 750	-	-	39 146
Titres de participation	96 404	57 455	(1 101)	-	152 050
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	40 883	-	-	-	41 591
Parts dans les entreprises liées	156 430	2 642	-	-	193 179
Société en liquidation	30	-	-	-	30
Participation en rétrocession	18 935	-	(158)	-	18 777
Total en mDT	1 303 884	73 847	(22 559)	(1 038)	1 382 580

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 31/12/2020 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Titres non cotés	539 527	484 034	55 493	11,5%
Titres cotés	43 647	19 140	24 507	128,0%
Titres OPCVM	1 305	1 305	-	-
Valeur Brute en mDT	584 479	504 479	80 000	15,9%

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,93%	36 462	0	36 462
STB SICAR	81,99%	16 205	0	16 205
STB INVEST	92,00%	36 986	0	36 986
STB-FINANCE	61,34%	4 749	0	4 749
BFT	78,18%	3 535	3 535	0
TFBank	49,50%	35 540	13 622	21 918
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,76%	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,94%	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,21%	3 221	0	3 221
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,28%	2 100	2 488	-388
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,71%	7 461	1 870	5 591
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	1 485	515
ACTIVHOTELS	97,57%	28 084	8 489	19 595

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur brute totale de

85 811 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 56 384 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Résultat capitalisés	Rembours e-ments Antérieurs	Particip. en rétrocession	Particip. directes	Titres SICAV	Solde 2020
FG STB 1	8 000	-1 166	2 127	2 216	2 094	6	4 707
FG STB 2	8 000	1 417	4 331	4 602	299	205	5 086
FG STB 3	5 000	901	2 077	2 537	1 000	55	3 824
FG STB 4	6 500	1 183	2 008	5 772	120	651	5 675
FG STB 5	6 824	1 510	2 633	5 122	231	344	5 701
FG STB 6	2 707	159	1 085	1 326	80	1 157	1 781
FG STB 7	800	64	140	265	390	68	724
FG STB 8	6 752	3 212	3 852	2 720	382	1 660	6 112
FG STB 9	4 800	281	519	3 931	120	505	4 562
FG STB 10	8 748	167	186	8 523	5	228	8 729
FG STB 11	6 000	472	0	4 826	83	1 262	6 472
FG STB 12	9 898	1 148	0	6 021	1 526	1 101	11 046
FG ID 1	2 000	884	1 630	1 289	-	1	1 254
FG ID 2	2 000	248	957	1 639	-	2	1 291
FG ID 3	5 436	1 150	2 839	3 684	140	88	3 747
FG ID 4	360	28	28	385	-	32	360
FG ID 5	1 133	248	173	967	-	258	1 208
FG ID 6	4 000	448	1 023	3 366	-	790	3 425
FG STB 14	10 000	107	0	5 738	-	4 369	10 107
Total	98 958	12 461	25 608	64 929	6 470	12 782	85 811

Au 31 Décembre 2020, la situation des emplois sur les Fonds Gérés se détaille comme suit :

Fonds Gérés	2020	2019	Variation	%
Comptes courants des banques résidentes	201	1 154	(953)	(82,6%)
Actions (placement)	3 220	1 116	2 104	188,5%
Parts dans les OPCVM	12 838	10 460	2 378	22,7%
Autres titres de participation	2 579	2 286	293	12,8%
Participations en retrocession	75 299	68 225	7 074	10,4%
Créances rattachées aux participations en retrocession	723	723	-	-
Débiteurs divers	88	-	88	-
Provisions sur titres de participation	-	(200)	200	100,0%
Provisions sur participations en rétrocession	(59 006)	(52 060)	(6 946)	(13,3%)
Avoirs en comptes des établissements bancaires en dinars	(14)	(14)	-	-
Créditeurs divers	(6 501)	(7 101)	600	8,4%
Total	29 427	24 589	4 838	19,7%

5.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 126.583 mDT au 31/12/2020. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2020 se détaillent comme suit

Libellé	Valeur Brute 2019	Acquisition / Cession 2020	Valeur Brute 2020	Amort 2019	Dotation / Prov. 2020	ajustement/ ex antérieurs	Amort 2020	Valeur Nette 2020
Immobilisations Incorporelles	25 787	4 333	30 120	(21 612)	(3 558)	-	(25 170)	4 950
Logiciel informatique	25 730	4 333	30 063	(21 612)	(3 558)	-	(25 170)	4 893
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	276 345	12 224	284 757	(152 625)	(10 930)	431	(163 124)	121 633
Terrains	16 711	10 117	26 828	-	-	-	-	26 828
Constructions	75 056	-	75 056	(35 779)	(1 508)	-	(37 287)	37 769
Mobilier de bureaux	6 453	544	6 997	(6 048)	(221)	-	(6 268)	729
Matériel de transport	2 496	(280)	2 217	(1 233)	(267)	486	(1 014)	1 203
Matériel informatique	47 786	(71)	47 715	(41 095)	(4 282)	601	(44 776)	2 939
Matériel de communication	3 241	20	3 261	(2 480)	(140)	-	(2 620)	641
Matériel de bureaux	17 426	1 237	18 663	(16 370)	(446)	-	(16 816)	1 847
Matériel de sécurité	5 329	218	5 547	(3 047)	(317)	-	(3 364)	2 183
Matériel de climatisation	5 817	6	5 823	(5 250)	(131)	-	(5 382)	441
Agencements, amén. et instal.	40 013	11 908	51 921	(30 080)	(2 511)	-	(32 591)	19 330
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(31)	-	-	(31)	2
Mat-outil hors exploit	388	6	394	(339)	(9)	-	(348)	46
Immeubles hors exploit	44 629	(1 173)	39 643	(10 873)	(1 098)	(656)	(12 627)	27 016
Imm. En attente affectation	10 967	(10 308)	659	-	-	-	-	659
TOTAL	302 132	16 557	314 877	(174 237)	(14 488)	431	(188 294)	126 583

5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2020, les autres postes d'actif totalisent 737.235 mDT contre 684.754 mDT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Prêts et avances au personnel	156 554	140 341	16 213	11,6%
Frais médicaux à récupérer	3 147	3 147	-	-
État, impôt et taxes	76 602	24 926	51 676	207,3%
Stocks divers	3 172	2 656	516	19,4%
Différence de change à la charge de l'état	238	475	(237)	(49,9%)
Écart de conversion_Actif (2)	23 527	15 624	7 903	50,6%
Siège, succursales et agences_Actif	13	13	-	-
comptes de régularisation actif	120 983	148 242	(27 259)	(18,4%)
Valeurs présentées à la compensation	139 844	86 018	53 826	62,6%
Effets financiers en recette	107	107	-	-
Débts à régulariser	1 248	1 233	15	1,2%
Charges payées d'avance	837	6 206	(5 369)	(86,5%)
Produits à recevoir	1 078	1 098	(20)	(1,8%)
Créances cédées	2 930	2 646	284	10,7%
Différence PF encaissement exigible après encaissement (1)	20 470	36 442	(15 972)	(43,8%)

Autres comptes d'actif	186 485	215 580	(29 095)	(13,5%)
TOTAL	737 235	684 754	52 481	7,7%

(1) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 20 470 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	2020	2019	Variation	%
Valeur à l'encaissement	137 584	147 553	(9 969)	(6,8 %)
Valeurs exigibles après encaissement	(117 114)	(111 111)	(6 003)	(5,4 %)
Total	20 470	36 442	-15 972	- 44 %

(2) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	Provision 2019	Dotation 2020	Reprises 2020	Provision 2020
Prêts au personnel	(1 732)	-	-	(1 732)
État, impôt et taxes	(829)	-	-	(829)
Stock divers	(28)	-	-	(28)
Écart de conversion	(12 105)	-	-	(12 105)
Comptes de régularisation actif	(8 133)	-	-	(8 133)
Valeurs présentées à la compensation	(75)	(9)	-	(84)
Effets financiers en recette	(111)	-	-	(111)
Débits à régulariser	(1 360)	-	109	(1 251)
Charges payées d'avance	(134)	-	-	(134)
Créances cédées	(2 137)	-	-	(2 137)
Différence PF encaissement exigible après encaissement	(471)	-	-	(471)
Litiges	(24 923)	(40 242)	11 391	(53 774)
Autres	(9 382)	(1 825)	238	(10 969)
Total	(61 420)	(42 076)	11 738	(91 758)

5.8 – Banque central et CCP

Au 31/12/2020 ce poste totalise 1233.106mDT contre 1.426.074mDT au 31/12/2019. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Appel d'offre	1 045 000	1 374 000	(329 000)	(23,9%)
Facilité de prêt	92 000	-	92 000	-
Utilisations auprès de la BCT	95 413	50 397	45 016	89,3%
Dettes rattachées	693	1 677	(984)	(58,7%)
TOTAL	1 233 106	1 426 074	(192 968)	(13,5%)

5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2020 ce poste totalise 358.105 mDT contre 213.208 mDT au 31/12/2019. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Comptes à vue des établissements bancaires	10 557	4 947	5 610	113,4%
- Banques de dépôts	1	1	-	-
- Banques non résidentes	10 556	4 946	5 610	113,4%
Emprunts auprès des établissements bancaires	317 088	189 827	127 261	67,0%
- Emprunts en dinars	35 000	-	35 000	-
- Emprunts en devises	282 088	189 827	92 261	48,6%
Avoir en compte des établissements financiers	28 220	16 156	12 064	74,7%
Dettes rattachées(*)	2 240	2 278	(38)	(1,7%)
Total	358 105	213 208	144 897	68,0%

* les chiffres de décembre 2019 sont retraités pour les besoins de comparabilité

La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation des emprunts par des titres du marché interbancaires

Description	2020	2019	Variation	%
Matérialisés par des titres	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres	358 104	213 208	144 896	68,0%
Total	358 105	213 208	144 897	68,0%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	10 557	-	-	-	10 557
- Banques de dépôts	1	-	-	-	1
- Banques non résidentes	10 556	-	-	-	10 556
Emprunts auprès des établissements bancaires	160 768	156 320	-	-	317 088
- Emprunts en dinars	35 000	-	-	-	35 000
- Emprunts en devises	125 768	156 320	-	-	282 088
Avoir en compte des établissements financiers	28 220	-	-	-	28 220
Dettes rattachées	2 240	-	-	-	2 240
Total	201 785	156 320	-	-	358 105

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la nature de la relation au 31/12/2020 se détaille comme suit:

Descriptio n	Entrepris es liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	-	-	-	10 557	10 557
- Banques de dépôts	-	-	-	1	1
- Banques non résidentes	-	-	-	10 556	10 556
Emprunts auprès des établissements bancaires	-	-	-	317 088	317 088
- Emprunts en dinars	-	-	-	35 000	35 000
- Emprunts en devises	-	-	-	282 088	282 088
Avoir en compte des établissements financiers	-	-	-	28 220	28 220
Dettes rattachées	-	-	-	2 240	2 240
Total	-	-	-	358 105	358 105

5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 8.442.133 mDT au 31/12/2020 contre 7.370.028 mDT au 31/12/2019. Les dépôts se détaillent comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Dépôts à vue	2 352 223	1 743 188	609 035	34,9%
Dépôts épargne	3 347 891	3 021 421	326 470	10,8%
Compte à terme	610 879	736 713	(125 834)	(17,1%)
Comptes en dinars convertibles	94 038	94 073	(35)	(0,0%)
Dépôts en devises	682 247	605 208	77 039	12,7%
Placements en devises	230 989	184 450	46 539	25,2%
Bons de caisse	561 385	542 491	18 894	3,5%
Autres sommes dues à la clientèle	279 620	260 341	19 279	7,4%
Dettes rattachées(*)	(4 639)	(17 857)	13 218	74,0%
Certificats de dépôts	287 500	200 000	87 500	43,8%
Total	8 442 133	7 370 028	1 072 105	14,5%

(*) données décembre 2019 sont retraitées pour les besoins de comparabilité

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit:

Libellé	Inf à 3 mois	3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	3 255 418	103 920	159	-	3 359 497
Dépôts à vue dinars	2 352 223	-	-	-	2 352 223
Comptes en dinars convertibles	94 038	-	-	-	94 038
Comptes en devises	682 247	-	-	-	682 247
Placement en devises	126 910	103 920	159	-	230 989
Dépôts épargne	3 347 891	-	-	-	3 347 891
Comptes spéciaux d'épargne	3 299 293	-	-	-	3 299 293
Autres comptes d'épargne	48 598	-	-	-	48 598
Dépôts à terme	637 500	608 811	213 453	-	1 459 764
Compte à terme	230 891	291 992	87 996	-	610 879
Bons de caisse	176 109	259 819	125 457	-	561 385
Certificats de dépôts	230 500	57 000	-	-	287 500
Autres sommes dues à la clientèle	279 620	-	-	-	279 620
Total au 31/12/2020	7 520 429	712 731	213 612	-	8 446 772
Total au 31/12/2019	6 259 500	813 021	312 540	-	7 385 061

La ventilation des dépôts et avoirs des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue dinars	1 675	-	-	2 444 586	2 446 261
Comptes en devises	-	1 770	-	680 477	682 247
Placement en devises	-	-	-	230 989	230 989
Dépôts épargne	-	-	-	3 347 891	3 347 891
Compte à terme	5 600	65 600	-	539 679	610 879
Bons de caisse	5 020	-	-	556 365	561 385
Certificats de dépôts	1 000	-	-	286 500	287 500
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	279 620	279 620
Total	13 295	67 370	-	8 366 107	8 446 772

5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 363.134 mDT au 31/12/2020 contre 312.987 mDT au 31/12/2019 et se répartit comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	205 129	189 077	16 052	8,5%
Ressources spéciales	149 719	119 299	30 420	25,5%
Ressources budgétaires	63 884	46 437	17 447	37,6%
Ressources extérieures	85 835	72 862	12 973	17,8%
Intérêts sur emprunts obligataires	13 112	9 034	4 078	45,1%

Intérêts à payer sur ressources extérieures	1 121	1 069	52	4,9%
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt	(6 335)	(5 880)	(455)	(7,7%)
Total	363 134	312 987	50 147	16,0%

(*) La couverture contre la fluctuation de taux de change est couverte par le fond national de garantie géré par Tunis Ré.

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2020 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	20 959	12 104	148 495	23 571	205 129

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2020 comme suit :

Description	Solde 2019	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2020
Emprunt long terme	83 033	50 000	-	39 034	172 066
Emprunt court terme	106 044	-	(33 948)	(39 034)	33 063
Total	189 077	50 000	(33 948)	-	205 129

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2020 comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	2 922	7 470	34 228	41 214	85 834
Ressources budgétaires	(38)	3 033	17 508	43 382	63 885

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2020 comme suit :

Description	Solde 2019	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2020
Ressources long terme	72 862	37 634	-	-	-	136 294
Ressources court terme	46 437	-	(7 668)	-	-	13 425
Total ressources avant couverture	119 299	37 634	(7 668)	-	-	149 719
Couverture sur Ressources en devises	(5 880)	-	-	-	-	(6 335)
Total ressources	113 419	37 634	(7 668)	-	-	143 384

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Emprunts obligataires & privés	10 850	-	-	194 279	205 129
Ressources spéciales	-	-	-	149 719	149 719
Ressources budgétaires	-	-	-	63 884	63 884
Ressources extérieures	-	-	-	85 835	85 835
Intérêts sur emprunts obligataires	729	-	-	12 383	13 112
Intérêts à payer sur ressources extérieures	-	-	-	1 121	1 121
Dettes rattachées	-	-	-	388	388
Écart de conversion sur emprunt	-	-	-	(6 335)	(6 335)
Total	11 579	-	-	351 555	363 134

5.12 – Autres Passifs

Ce poste totalise 752.834 mDT au 31/12/2020 contre 951.653 mDT au 31/12/2019:

Libellé	2020	2019	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1)	256 556	235 316	21 240	9,0%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2)	120 723	120 060	663	0,6%
Effets financiers non échus (3)	22 436	21 015	1 421	6,8%
Agios réservés pris en charge par l'État	3 358	4 198	(840)	(20,0%)
Charges à payer	54 438	46 220	8 218	17,8%
Créditeurs divers	2 363	2 598	(235)	(9,0%)
Suspens à régulariser	5 915	5 915	-	-
Siège, succursales et agences	9 349	21 133	(11 784)	(55,8%)
Comptes de régularisation-Passif	112 799	263 740	(150 941)	(57,2%)
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	147 647	213 442	(65 795)	(30,8%)
Écart de conversion	-	-	-	-
Autres crédits	501	658	(157)	(23,9%)
Crédits à régulariser	3 033	3 641	(608)	(16,7%)
Intérêts à recouvrer sur ressources spéciales	13 716	13 717	(1)	(0,0%)
Total en mDT	752 834	951 653	(198 819)	(20,9%)

- (1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2020 s'élèvent à 256.556 mDT contre 235.316 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2019	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 2020
Prov sur E/S	57 928	(1 096)	2 366	295	60 041
Prov pour départ à la retraite	46 880	(7 300)	11 091	-	50 671
Prov pour risques divers	130 508	(27 831)	43 167	-	145 844
Total	235 316	(36 227)	56 624	295	256 556

- (2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2020	2019	Variation	%
Impôt sur les sociétés à payer	83 575	83 296	279	
TVA	4 348	3 505	843	24,1%
Retenues à la source	18 041	19 127	(1 086)	(5,7%)
Fonds de péréquation de change	10 144	9 909	235	2,4%
Contribution sociale de solidarité	82	155	(73)	(47,1%)
Autres	4 533	4 068	465	11,4%
Total	120 723	120 060	663	0,6%

(3) cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2020	2019	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 357	1 246	111	8,9%
Effets financiers court terme non échus	-	-	-	-
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 482	4 420	62	1,4%
Effets financiers non échus reçus de la compensation	547	547	-	-
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	1 668	5 672	(4 004)	(70,6%)
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	14 382	9 130	5 252	57,5%
Total	22 436	21 015	1 421	6,8%

5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776.875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5

DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

- (1) Il s'agit des réserves de réévaluation pour un montant de 37 324 mDT (terrains : 15 328 mDT et immeubles d'exploitation : 21 996mDT). en application de la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation soit 460 mDT en 2020 a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte de la diminution de la valeur comptable des immobilisations réévaluées.

Libellé	Solde 2019	Affectation du résultat 2019	Cession actions propres	Augmentation du Capital	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde 2020
Capital social	776 875	-	-	-	-	-	-	776 875
Dotation de l'État	117 000	-	-	-	-	-	-	117 000
Primes liées au capital	142 663	-	-	-	-	-	-	142 663
Réserves légales	12 430	-	-	-	-	-	-	12 430
Réserves statutaires	49 479	-	-	-	-	-	-	49 479
Réserves à régime spécial	196 906	-	-	-	-	-	-	196 906
Réserves pour réinvestissements	9 974	-	-	-	-	-	-	9 974
Réserves pour fonds social	9 981	-	-	-	-	-	56	10 037
Réserves pour risques bancaires	45 028	-	-	-	-	-	-	45 028
Actions propres	(5 509)	-	-	-	-	-	-	(5 509)
Autres capitaux propres	24 042	-	-	-	-	-	(1 266)	22 776
Résultats reportés	(508 306)	157 347	-	-	-	-	1 266	(349 693)
Résultat net de l'exercice	157 347	(157 347)	-	-	-	72 159	-	72 159
Total	1 027 910	-	-	-	-	72 159	56	1 100 125

5.13.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117.000 mDT assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

5.13.2– Bénéfice par action

Libellé	2020	2019	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en DT)	72 159 067	157 346 868	(85 187 801)	-54,1%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions propres	679 987	679 987	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 695 013	154 695 013	-	0,0%
Nombre d'actions moyen pondéré	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Bénéfices revenant aux actions propres	315 799	688 617	(372 818)	-54,1%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,464	1,013	(1)	(118,1%)

6 - NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2020 des éléments suivants :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	981 930	892 816	89 114	10,0%
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	440 711	461 876	(21 165)	(4,6%)
Total cautions, avals et autres garanties données	1 422 641	1 354 692	67 949	5,0%
Crédits documentaires et acceptations import	418 805	359 590	59 215	16,5%
Crédits documentaires et acceptations export	20 128	145 507	(125 379)	(86,2%)
Total crédits documentaires	438 933	505 097	(66 164)	(13,1%)
Total passifs éventuels	1 861 574	1 859 789	1 785	0,1%

Ventilation des engagements par nature de relation

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	-	-
Contre garanties	-	-	-	-	-
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	-	-	-	-	-
b- En faveur de la clientèle	-	-	-	981 930	981 930
Caution et avals d'ordre de la clientèle	-	-	-	981 930	981 930
Débiteurs par lettres de garanties	-	-	-	-	-
Débiteurs par obligations cautionnées	-	-	-	-	-
Débiteurs par cautions fiscales	-	-	-	-	-
Débiteurs par cautions sur marchés publics	-	-	-	-	-
Avais billets de trésorerie	-	-	-	-	-
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	-	-	-	-	-
c- En faveur de l'État	-	-	-	440 711	440 711
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	-	-	-	440 711	440 711
Cautions, avals et autres garanties données	-	-	-	1 422 641	1 422 641

Les crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 438.933 mDT au 31/12/2020 contre 505.097 mDT au 31/12/2019. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Débiteurs par accreditifs export devises	-	-	-	20 128	20 128
Débiteurs par accreditifs import devises	-	-	-	418 805	418 805
Total	-	-	-	438 933	438 933

6.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2020 à 084.104 mDT contre 101.039 mDT au 31 décembre 2019.

Libellé	2020	2019	Variation	%
Engagements de financement	84 003	100 230	(16 227)	(16,2%)
Engagements sur titres	101	809	(708)	(87,5%)
Total	84 104	101 039	(16 935)	(16,8%)

6.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2020 à 2.052.947 mDT contre 2.198.960 mDT au 31 décembre 2019 :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	440 711	461 876	(21 165)	(4,6%)
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	38 965	28 822	10 143	35,2%

Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	964 129	1 002 630	(38 501)	(3,8%)
Garanties reçues de la clientèle	609 142	705 632	(96 490)	(13,7%)
Total	2 052 947	2 198 960	(146 013)	(6,6%)

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques. Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

7 - NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élevaient au 31 Décembre 2020 à 827.222 mDT contre à 803.027 mDT au 31 Décembre 2019 et s'analysent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	19 788	20 754	(966)	(4,7%)
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	9 658	6 864	2 794	40,7%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	10 130	13 890	(3 760)	(27,1%)
Intérêts sur créances sur la clientèle	784 412	755 285	29 128	3,9%
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	108 687	117 664	(8 977)	(7,6%)
Intérêts sur crédit à la clientèle	675 725	637 619	38 106	6,0%
Revenus assimilés	23 022	26 988	(3 966)	(14,7%)
Total	827 222	803 026	24 196	3,0%

7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2020 à 118.132 mDT contre 108.033 mDT au 31 Décembre 2019 et s'analyse comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	59 212	51 844	7 368	14,2%
Opérations sur titres	513	259	254	98,1%
Opérations de change	9 598	9 935	(337)	(3,4%)
Opérations de commerce extérieur	3 407	3 076	331	10,8%
Coffre-fort	32	31	1	3,2%
Études	21 831	20 623	1 208	5,9%
Autres	23 539	22 265	1 274	5,7%
Total	118 132	108 033	10 099	9,3%

7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 70.892 mDT contre 63.899 mDT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	1 126	498	628	126,1%
Intérêts nets sur bons de trésor	1 126	498	628	126,1%
Plus-value latente sur bons du trésor	-	-	-	-
Gains (pertes) nets sur titres de placement	34 247	17 883	16 364	91,5%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	30 958	21 272	9 686	45,5%
Pertes sur titres de placement	3 289	(3 389)	6 678	197,0%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	-
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	-	-	-	-
Gains nets sur opérations de change	35 519	45 518	(9 999)	(22,0%)
Résultat sur opérations de change	34 561	42 928	(8 367)	(19,5%)
Commissions sur change manuel	958	2 590	(1 632)	(63,0%)
Total	70 892	63 899	6 993	10,9%

7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2020 à 73.647 mDT contre 73.083 mDT au 31 décembre 2019 et s'analysent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	3 840	5 649	(1 809)	(32,0%)
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	61 798	57 681	4 117	7,1%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	8 009	9 754	(1 745)	(17,9%)
Total en mDT	73 647	73 083	564	0,8%

Au 31/12/2020, la ventilation des dividendes et revenus assimilés en participations, entreprises liées et entreprises se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total en mDT
Dividendes	-	2 761	-	4 429	7 190
Jetons de présence	86	23	-	56	165
Revenus SICAR	652	-	-	2	654
Total en mDT	738	2 784	-	4 487	8 009

7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2020 à -459.322 mDT contre -440.067 mDT au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(92 119)	(131 730)	39 611	30,1%
Opérations avec la clientèle	(344 530)	(292 297)	(52 233)	(17,9%)
Emprunts et ressources spéciales	(22 412)	(16 040)	(6 372)	(39,7%)
Autres intérêts et charges	(261)	-	(261)	-
Total	(459 322)	(440 067)	(19)	(4,4%)

7.6 – Analyse de l'évolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire a enregistré une augmentation de 4,1% entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020, cette évolution est expliquée comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés	827 222	803 026	24 196	3,0%
Intérêt courus et charges assimilées	(459 322)	(440 067)	(19 255)	(4,4%)
Marge nette d'intérêts	367 900	362 959	4 941	1,4%
Commissions reçues	118 132	108 033	10 099	9,3%
Commissions payées	(4 914)	(6 833)	1 919	28,1%
Commissions nettes	113 218	101 200	12 018	11,9%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	70 892	63 899	6 993	10,9%
Revenus du portefeuille titres d'investissement	73 647	73 083	564	0,8%
Produit net bancaire	625 657	601 141	24 516	4,1%

7.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2020	2019	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(160 941)	(94 865)	(66 076)	(69,7%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(140 131)	(127 293)	(12 838)	(10,1%)
Dotations aux provisions additionnelles	(50 185)	(44 309)	(5 876)	(13,3%)
Dotations aux provisions collectives	(34 357)	(16 336)	(18 021)	(110,3%)
<u>Reprises sur provisions pour créances douteuses</u>	<u>189 587</u>	<u>158 247</u>	<u>31 340</u>	<u>19,8%</u>
<u>Reprises sur provisions additionnelles</u>	<u>140 017</u>	<u>100 266</u>	<u>39 751</u>	<u>39,6%</u>
<u>Reprise sur provisions collectives sur créances non classées</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Créances cédées à STRC ou radiées	(351 982)	(212 885)	(139 097)	(65,3%)
Créances passées par pertes	(4 227)	(26 542)	22 315	84,1%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	90 337	73 986	16 351	22,1%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(28 666)	(25 905)	(2 761)	(10,7%)
Dotations aux provisions pour risques et charges CE	(54 258)	(27 653)	(26 605)	(96,2%)
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	-	-	-	-
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social •	(9 539)	(20 284)	10 745	53,0%
Reprises de provisions pour risques et charges	27 831	1 748	26 083	1492,2%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	7 300	20 284	(12 984)	(64,0%)
TOTAL	(189 607)	(120 770)	(68 837)	(57,0%)

7.8 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2020, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(21 798)	(7 475)	(14 323)	(191,6%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(5 223)	(4 652)	(571)	(12,3%)
Plus values ou moins values de cession du portefeuille d'investissement	2 781	(5 280)	8 061	152,7%
Pertes sur fonds SICAR			-	-
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	3 503	54 574	(51 071)	(93,6%)
Pertes sur titres de participations	-	(60 850)	60 850	100,0%
Reprises sur provisions pour fonds gérés	340	1 781	(1 441)	(80,9%)
Total	(20 397)	(21 902)	1 505	6,9%

7.9 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2020 un total de 8.176 mDT contre 7.633 mDT au 31/12/2019, détaillés comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Revenus des immeubles	1 052	1 185	(133)	(11,2%)
Intérêts sur crédits au personnel	7 070	6 380	690	10,8%
Autres produits accessoires	54	68	(14)	(20,6%)
Total	8 176	7 633	543	7,1%

7.10 – Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2020 un total de 157.011 mDT contre 150.584 mDT au 31 Décembre 2019 , détaillés comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Rémunération du personnel	(114 951)	(112 836)	(2 115)	(1,9%)
Charges sociales	(39 336)	(35 683)	(3 653)	(10,2%)
Autres charges liées au personnel	(2 724)	(2 065)	(659)	(31,9%)
Total	(157 011)	(150 584)	(6 427)	(4,3%)

7.11– Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2020 un total de 76.281 mDT contre 71.385 mDT au 31 Décembre 2019, détaillées comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Loyer	(3 792)	(3 944)	152	3,9%
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(5 786)	(11 339)	5 553	49,0%
Travaux et façons exécutés par des tiers	(16 282)	(9 351)	(6 931)	(74,1%)
Cotisation d'adhésion Fond de garantie de dépôts	(20 264)	(17 795)	(2 469)	(13,9%)
Primes d'assurance	(1 531)	(1 721)	190	11,0%
Autres	(2 760)	(2 334)	(426)	(18,3%)
Impôts et taxes	(1 359)	(2 213)	854	38,6%
Fournitures faites à l'entreprise	(2 365)	(2 717)	352	13,0%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(1 261)	(1 965)	704	35,8%
Transport et déplacement	(219)	(268)	49	18,3%
Frais divers de gestion	(20 662)	(17 738)	(2 924)	(16,5%)
Total	(76 281)	(71 385)	(4 896)	(6,9%)

7.12- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 05.047 mDT au 31/12/2020 à contre 13.039 mDT au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	9 582	15 718	(6 136)	(39,0%)
- Plus-value de cession	5 074	7 293	(2 219)	(30,4%)
- Subvention TFP	1 373	1 349	24	1,8%
- Autres gains	3 135	7 076	(3 941)	(55,7%)
Pertes provenant des autres éléments ordinaires	(4 535)	(2 679)	(1 856)	(69,3%)
Total	5 047	13 039	(7 992)	(61,3%)

7.13- Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2020 à 83.108 mdt contre 82.828 mdt au 31 Décembre 2019.

Libellé	2020	2019	Variation	%
Résultat fiscal	258 547	236 653	21 894	9,3%
Impôts sur les sociétés	(83 108)	(82 828)	(280)	(0,3%)

7.14- Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires s'élève au 31 décembre 2020 à 25.831 mdt et se détaille comme suit.

Libellé	2020	2019	Variation	%
contribution conjoncturelle	(14 231)	(4 733)	(9 498)	(200,7%)
contribution sociale de solidarité	-	-	-	-
don covid-19	(11 600)	-	(11 600)	-
	(25 831)	(4 733)	(9 498)	(200,7%)

8 - NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie net négatif de 590 421 mDT. Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 519 311 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 1 229 206 mDT.
- Les dépôts et les retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1 058 887 mDT.
- les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de 121 647 mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont engendré un flux négatif de 155 128 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 307 628 mDT.

8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2020, un flux net positif de 9 978m DT.

8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2020, un flux de trésorerie net de 46 017 mDT.

8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2020, un solde de -1.072.860 contre -538.434 mDT au 31 Décembre 2019, détaillées comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	73 949	72 839	1 110	1,5%
BCT	(1 014 850)	(979 477)	(35 373)	(3,6%)
Banques et organismes spécialisés	32 055	137 426	(105 371)	(76,7%)
Prêts emprunts sur le marché monétaire	(172 410)	216 783	(389 193)	(179,5%)
Titres de transactions	8 396	13 995	(5 599)	(40,0%)
Total	(1 072 860)	(538 434)	(534 426)	(99,3%)

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Banque -STB**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE -STB au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1 Nos travaux d'audit ont été limités par :

- Le système d'information de la banque comporte des insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière. Ces défaillances se rapportent particulièrement à la justification et la réconciliation des flux et des opérations et à l'arrêté du tableau des engagements.
- L'absence d'une comptabilité multidevises, autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Ce qui ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période et d'apprécier l'exposition de la Banque au risque de change.

2.2 Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers », « Banque Centrale et CCP » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des suspens anciens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT Devises et correspondants devises.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

La banque a engagé un travail de justification et d'apurement des opérations restées en suspens qu'elle a confié à des cabinets d'expertise comptable externes. Cette action étant en cours à la clôture de l'exercice 2020, l'impact éventuel sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

2.3 La STB ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. L'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base des situations communiquées par les structures internes à la STB à l'exception des avals et des cautions.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur la régularité et l'exhaustivité de l'état des engagements hors bilan.

2.4 Les engagements de la STB déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont inférieurs aux engagements inscrits aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 33,320 millions de dinars.

Aussi, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT dont les crédits accordés aux personnels sur fonds propres, les crédits courants sur opérations de pensions livrées, les crédits documentaires exports confirmés et les crédits notifiés non utilisés. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Classification des créances et estimation des provisions

Question clé d'audit

Les créances s'élèvent au 31 décembre 2020 à 12 402 millions de dinars, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1 033 millions de dinars et les intérêts et agios réservés à 505 millions de dinars.

Comme indiqué dans la note aux états financiers 3.1 « La comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi appliqué la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle à base individuelle, collective et additionnelle, en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3.2 Comptabilisation des intérêts et des commissions

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2020 s'élèvent à 945 millions de dinars.

Nous avons estimé que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique et des limites inhérentes au système d'information de la banque.

Procédures d'audit mises en œuvre

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, des processus et des contrôles mis en place par la banque en vue de la reconnaissance et la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- La vérification de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.3 Prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables – BTA

Question clé d'audit

La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique retenue par la Banque.

Au 31 décembre 2020, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 195 millions de dinars. L'application de la politique adoptée par la banque aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 418 millions de dinars en Portefeuille titre Commercial (AC4) et de 777 millions de dinars en Portefeuille titre d'investissement (AC5).

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants:

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

4 Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Les capitaux propres de la banque comportent une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. Les actifs de la banque comportent 18 millions de dinars au titre de créances prises en charge par l'État, sur une période de 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999.
3. La STB a pris en compte des garanties reçues de l'État en couverture des engagements de deux entreprises publiques pour 54 millions de dinars. Nous n'avons pas eu jusqu'à la rédaction du présent rapport l'accord définitif signé de ces garanties.
4. Le tableau des engagements, tel que arrêté par la banque au 31 décembre 2020, comporte une créance de l'ordre de 53 millions de dinars envers une société qui connaît des difficultés financières et structurelles. Cette créance a été classée parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements. Le maintien de ladite créance parmi les créances courantes s'est basé sur un plan de restructuration à mettre en œuvre et aucune provision pour dépréciation de valeur n'a été constatée pour couvrir le risque de non règlement.
5. Ainsi qu'il a été donné en information au niveau de la note aux états financiers n°3.1.5.ii « Provisions collectives », la STB a procédé à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire BCT n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par les circulaires subséquentes, En se référant à la nouvelle méthodologie référentielle édictée par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021, un complément de provision a été constaté au titre de l'exercice 2020 à hauteur de 34,357 millions de dinars.
6. Ainsi qu'il a été donné en information au niveau de la note aux états financiers n° 4.1 « Crise covid-19 », conformément aux circulaires BCT n° 2020-06, n° 2020-07 et n° 2020-08, la STB a procédé au report des échéances des crédits octroyés aux entreprises et aux particuliers pour un montant global de 412

millions de dinars dont 11 millions de dinars au titre des intérêts de reports comptabilisés en produits de l'exercice.

5 Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6 Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

7 Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque. Ce rapport fait état d'insuffisances qui impactent les procédures et processus de traitement et de présentation de l'information financière.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

3. Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales « Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. ». Deux sociétés du groupe STB détiennent, au 31 décembre 2020, 305 712 actions dans le capital de la STB.

Ces sociétés seront privées des droits de vote qui y sont rattachés lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

4. Position de change

Par référence à l'article 5 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°97-08, nous n'avons pas pu apprécier la position de change de la Banque en raison du défaut de tenue d'une comptabilité multidevises tenue conformément aux prescriptions de la norme comptable tunisienne n°23.

Tunis, le 6 avril 2021

Les Co-commissaires aux comptes

**Groupement CFA-
CBC
Fathi Saidi**

**Groupement CSL-
CNH
Samir Labidi**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Banque -STB**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La STB a signé une convention de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire, pour un montant de 40 millions d'Euros et ce dans le cadre du prêt syndiqué octroyé par les banques tunisiennes à l'État pour un montant global de 455 millions d'Euros.

L'encours de ce prêt au 31 décembre 2020 est de 40 millions d'Euros soit l'équivalent de 131,672 millions de dinars.

2. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention de cession d'un lot de créances bancaires (lot 2019-3) d'un montant égal à 136,945 millions de dinars et ses accessoires. La cession a été consentie au prix de 2,5 millions de dinars.
3. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention de cession d'un lot de créances bancaires (lot 2020) d'un montant égal à 32,857 millions de dinars et ses accessoires. La cession a été consentie au prix d'un dinar symbolique.
4. La Société Tunisienne de Banque « STB » a conclu, avec sa filiale la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », une convention de cession d'un lot de créances bancaires (lot 3- 2020) d'un montant égal à 90,019 millions de dinars et ses accessoires. La cession a été consentie au prix d'un dinar symbolique.
5. En vertu de la décision du conseil d'administration réuni le 10 juin 2020, la STB a signé avec sa filiale STB SICAR une convention de gestion de fonds à capital risque pour un montant de 10 millions de dinars. L'encours au 31 décembre 2020 est de l'ordre de 10,107 millions de dinars.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ce fond, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fond alloué à la fin de chaque exercice ;
 - Commission de performance de 25%% calculée sur les plus-values réalisées nettes des pertes enregistrées ;
 - Commission sur dividendes de 10% des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.
6. Le conseil d'administration réuni le 12 décembre 2019 a approuvé la reconstitution des fonds propres de sa filiale ACTIVHOTEL qui consiste en une augmentation de capital par :
 - Apport en numéraire incorporation du compte courant associé y compris les intérêts et ce pour un montant de 20,134 millions de dinars dont 7,334 millions de dinars sous forme d'intérêts ;
 - Apports en nature sous forme de deux unités hôtelières d'une valeur globale de 7,650 millions de dinars.

Cette opération a été matérialisée courant l'exercice 2020.

7. La STB a consenti à la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, des emprunts interbancaires en devise à court terme qui s'élèvent au 31 décembre 2020 à 6 millions d'Euros soit l'équivalent de 19,954 millions de dinars.
8. En vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines sociétés publiques. Ces garanties sont à hauteur de 121,275 millions de dinars.
9. Courant l'exercice 2020, la STB a conclu avec sa filiale « STB FINANCE » une convention de placement et de gestion de l'emprunt obligataire subordonné STB SUB 2020-1.

En vertu de cette convention, la STB FINANCE a perçu une commission de 0,6% du montant de l'emprunt au titre des frais de montage et de commissions de placement. Cette commission est de l'ordre de 300 000 dinars en HT.

Au titre de la préparation du prospectus et du montage de l'opération, STB FINANCE a perçu une commission forfaitaire de 25 000 dinars en HT.

10. Courant l'exercice 2020, la STB a conclu avec sa filiale STB FINANCE, une convention de rémunération au titre des services rendus par la STB dans le cadre de la gestion des OPCVM du groupe STB.

En vertu de cette convention, la STB percevra une rémunération annuelle de 0,01% de la moyenne des actifs nets des OPCVM gérés.

11. Courant l'exercice 2020, la STB Moyens Généraux a signé avec la STB, société mère, une convention de mise à disposition de ressources humaines ayant pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles la société s'engage à mettre à la disposition de la STB des ressources humaines pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 2020 renouvelable par tacite reconduction. Le prix de ces prestations est composé des salaires bruts y compris les avantages des agents majorés de toutes les charges patronales y afférentes avec une marge bénéficiaire de 5%.

Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2020 ont totalisés la somme de 142 mille dinars.

12. Courant l'exercice 2020, les filiales, les entreprises associées et les administrateurs de la STB ont souscrits à l'emprunt obligataire subordonné STB 2020-1 émis par la STB pour un montant global de 50 millions de dinars. Le montant souscrit, à hauteur de 17,050 millions de dinars, se détaille comme suit :

Société	Catégorie	Montant
STB INVEST	Catégorie E	5 000 000
SICAV L'EPARGNANT	Catégorie C	5 000 000
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	Catégorie C	2 000 000
SICAV L'INVESTISSEUR	Catégorie C	20 000
SICAV L'AVENIR	Catégorie C	30 000
Total obligations souscrites par les filiales et les entreprises associées		12 050 000
STAR	Catégorie E	5 000 000
Total obligations souscrites par les administrateurs		5 000 000
Total général en dinars		17 050 000

13. L'encours des dépôts à terme souscrits, courant 2020, par les filiales et les entreprises associées de la STB totalise, au 31 décembre 2020, un montant de 110,220 millions de dinars, réparti comme suit :

Relation	bon de caisse	Certificat de Dépôt	Dépôt à terme	Total général
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	720 000	500 000	300 000	1 520 000
MAGASINS GENERAUX ET ENTREPOT REEL	4 300 000	-	-	4 300 000
SICAV INVESTISSEUR	-	-	100 000	100 000
SICAV AVENIR	-	-	100 000	100 000
SICAV L EPARGNE OBLIGATAIRE	-	30 000 000	25 500 000	55 500 000
STB SICAR	-	-	4 200 000	4 200 000
STE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT	-	-	1 000 000	1 000 000
STE SICAV L EPARGNANT	-	3 000 000	40 000 000	43 000 000
STE TOURISTIQUE ED-DKHILA EXTENSION	-	500 000	-	500 000
Total en dinars	5 020 000	34 000 000	71 200 000	110 220 000

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. En vertu de la loi n°2012-17 du 21 septembre 2012, la STB a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.
2. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2020 à 63,975 millions de dinars contre 45,097 millions de dinars au 31 décembre 2019.

3. Antérieurement à l'exercice audité et en vertu des décisions du Ministre des Finances, la STB a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État, principal actionnaire, pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2020, ces garanties sont à hauteur de 391,846 millions de dinars.
4. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a souscrit à l'emprunt national 2014 émis par l'État Tunisien, principal actionnaire, pour 70 millions de dinars remboursable sur 7 ans avec une période de grâce de 2 ans et un taux d'intérêt égal à 6,15% (catégorie B) et pour un montant de 756 mille dinars acheté sur le

marché remboursable sur 5 ans avec une période de grâce de 1 an et un taux d'intérêt égal à 5,95% (catégorie A). L'encours de cet emprunt s'élève au 31 décembre 2020 à 14 millions de dinars.

5. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé des conventions de financement en Devises avec l'État Tunisien, son principal actionnaire. L'encours de ces prêts au 31 décembre 2020 est de 33,333 millions d'Euros soit l'équivalent de 109,727 millions de dinars.
6. Les concours accordés par la STB à l'État Tunisien, son principal actionnaire, via les ministères sont à hauteur de 170,486 millions de dinars (hors prêts syndiqués).
7. En vertu des correspondances parvenues en 2020, la garantie de l'État signée suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011 a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021. En vertu de cette décision, la STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire à hauteur de 70 millions de dinars pour une période de 7 jours renouvelable avec un taux d'intérêt de 7,25%.
8. La STB a consenti à sa filiale la Banque Franco-Tunisienne « BFT » un prêt interbancaire en devise à court terme qui s'élève au 31 décembre 2020 à 700 mille USD soit l'équivalent de 1,515 millions de dinars.
9. La STB a souscrit le 18 octobre 2016 à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la TFB, entreprise appartenant au groupe STB, pour un montant global de 16 millions Euros soit l'équivalent de 39,560 millions de Dinars garanti par l'État en vertu de la décision du Ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

La STB a procédé en date du 26 mai 2017 et 28 mars 2018 à la conversion de l'emprunt ci-dessus cité en capital de ladite société respectivement pour 6 millions d'Euros et 3 millions d'Euros soit l'équivalent de 22,253 millions de dinars.

Au cours de l'exercice 2020, la STB a procédé à la conversion en capital de 2,289 millions d'Euros soit l'équivalent de 5,660 millions de dinars.

L'encours de l'emprunt s'élève au 31 décembre 2020 à 4,711 millions d'euros soit l'équivalent de 11,647 millions de dinars.

10. Antérieurement à l'exercice audité, les administrateurs, les entreprises associées ainsi que les filiales de la STB ont souscrit aux différents emprunts obligataires émis par la STB.

L'encours des montants souscrits se détaille comme suit :

Relation	Montant souscrit	Encours au 31/12/2020
SICAV L'EPARGNANT	7 000 000	2 187 500
SMGERT	100 000	80 000
STB FINANCE	700 000	462 500
STB INVEST	9 210 200	4 518 500
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	4 000 000	4 000 000
SICAV L'INVESTISSEUR	100 000	100 000
SICAV L'AVENIR	80 000	80 000
STB SICAR	1 000 000	800 000
Total obligations souscrites par les filiales et entreprises associées	22 190 200	12 228 500
STAR	47 000 000	21 585 667
Total obligations souscrites par les administrateurs	47 000 000	21 585 667
Total général en Dinars	69 190 200	33 814 167

11. L'encours des dépôts à terme souscrits, antérieurement à l'exercice 2020, par la société tunisienne d'assurance et de réassurance « STAR », administrateur de la STB totalise, au 31 décembre 2020, un montant de 50 millions de dinars.

12. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a conclu des conventions de comptes courants associés avec les sociétés appartenant au groupe dont l'encours au 31 décembre 2020 s'élève à 1,162 millions de dinars détaillé comme suit :

Société	Encours 31/12/2020	Taux de Rémunération	Intérêt 2020
ACTIVHOTELS	-	TMM+2%	7 334
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE- avance CCA	1 162	Non rémunéré	-
Total en mille Dinars	1 162		7 334

13. Antérieurement à l'exercice audité, la STB a signé avec sa filiale STB SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	En-cours au 31/12/2020
Fonds gérés STB 1	1999	8 000	4 707
Fonds gérés STB 2	2000	8 000	5 085
Fonds gérés STB 3	2001	5 000	3 824
Fonds gérés STB 4	2002	6 500	5 674
Fonds gérés STB 5	2003	6 824	5 701
Fonds gérés STB 6	2005	2 707	1 781
Fonds gérés STB 7	2006	800	724
Fonds gérés STB 8	2007	9 371	6 112
Fonds gérés STB 9	2008	4 800	4 563
Fonds gérés STB 10	2008	8 748	8 729

Fonds gérés STB 11	2009	6 000	6 472
Fonds gérés STB 12	2009	9 898	11 046
Fonds gérés ID STB 1	2002	2 000	1 254
Fonds gérés ID STB 2	2002	2 000	1 291
Fonds gérés ID STB 3	2003	5 436	3 747
Fonds gérés ID STB 4	2005	360	360
Fonds gérés ID STB 5	2006	1 133	1 208
Fonds gérés ID STB 6	2007	4 000	3 425
Total en mille dinars		91 577	75 704

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;
- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au cours de l'exercice 2020, la STB a comptabilisé une charge globale de 868,119 mille dinars au titre de ces différentes commissions (y compris celle relative au nouveau fond confié en 2020).

14. En vertu des conventions conclues avec la SICAV L'Épargnant, la SICAV Investisseur, la SICAV Avenir et la SICAV l'épargne obligataire, la STB assure la fonction de dépositaire et/ou de distributeur de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargnant calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève en TTC à 373 350 DT.
- 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV l'investisseur calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève à 2 536 DT.
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV Avenir.
- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV l'épargne obligataire calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève en TTC à 148 000DT.

15. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP DELTA et FCP HIKMA, gérés par la STB FINANCE

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève à 433 DT en hors taxes.

16. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, la STB assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour les fonds FCP INNOVATION et FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB FINANCE.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève à 9 270 DT en hors taxes.

17. En vertu des conventions conclues avec sa filiale STB FINANCE, cette dernière assure les fonctions suivantes :

- Gestion de toutes les lignes de portefeuille titres actions et droits y afférents et obligations en dépôts sur les comptes de la STB qui s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients. La STB-Finance rétrocédera à la STB une commission, dénommée commission de courtage, égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève à 436 DT en hors taxes.

En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé en commun accord entre les deux parties. La commission relative à l'exercice 2020 s'élève à 1089 DT en hors taxes.

- Gestion des opérations sur titres de toutes les lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014 souscrites par la STB et par ses clients. La STB FINANCE rétrocède à la STB le tiers des commissions perçues dans le cadre du traitement des lignes de l'Emprunt Obligataire National 2014. Aucun montant n'a été rétrocédé en 2020.
- Gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre d'actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées et opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB FINANCE perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

18. La STB loue à ses filiales certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2020 TTC
STRC 1 ^{er} étage	10000 (TTC)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	21 412
STRC 2 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/09/2001	5%	deuxième année de la location	24 479
STRC 3 ^{ème} étage	10000 (TTC)	01/05/2005	5%	deuxième année de la location	20 727
STB INVEST	8400 (HTVA)	01/07/2004	5%	deuxième année de la location	31 877
STB MANAGER	5400 (HTVA)	01/01/2003	5%	deuxième année de la location	29 691
STB FINANCE	27875 (HTVA)	01/01/2010	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	68 319
STB INVEST	5 227 (HTVA)	01/12/2011	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	6 601
STB SECURITE ET GARDIENNAGE	4 800 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	6 297
STB MOYENS GENERAUX	5 400 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	troisième année de la location	7 085
TOTAL EN DINARS					216 488

Par ailleurs, les frais d'entretien des locaux et de gardiennage facturés par la STB au titre de l'exercice 2020 se sont élevés à 130,870 mille dinars répartis comme suit :

Filiales	Montant facturé
STB INVEST	43 870
STB MANAGER	37 000
STB FINANCE	50 000
Total en Dinars	130 870

19. Courant 2016, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Sécurité et Gardiennage une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les prestations de gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Sécurité et Gardiennage. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2020 ont totalisés la somme de 6 036 mille dinars.

20. Courant 2015, la STB a signé avec sa filiale, la société STB Moyens Généraux une convention de prestation de services ayant pour objet d'assurer les services de nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la STB pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2015 renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de nettoyage calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la STB Moyens Généraux. Les montants facturés au titre des prestations réalisées pour l'année 2020 ont totalisés la somme de 4 456 mille dinars.

21. Les concours bancaires accordés par la STB aux sociétés, parties liées, à ses administrateurs et à ses dirigeants totalisent, au 31 décembre 2020, un montant de 42,621 millions de dinars, répartis comme suit :

Groupe	Relation	deb de compte	autres engagements	Total général
GROUPE STB	STE EDDKHILA	-	2 804 741	2 804 741
	SED SOUSSE NORD	128 181	1 742 643	1 870 824
	L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	-	16 447 449	16 447 449
	STB INVEST	480	-	480
	STRC	-	8 571 429	8 571 429
	STB SICAR/FG STB 1ID	8 253	-	8 253
	STB MOYENS GENERAUX	186 862	-	186 862
	S.T.B SECURITE GARDIENNAGE	359 660	-	359 660
Total concours/filiales		683 437	29 566 262	30 249 699
GROUPE BELAID MONCEF	STE SUD TRADE	-	55 000	55 000
	STPA - STE TNE DES PROD. ALUMINEUX	-	1 060 883	1 060 883
	STE CHIMEX	-	1 046 799	1 046 799
	STE GLE DES PLASTIFIANTS	-	2 612 701	2 612 701
	SOMEF TUNISIE	-	1 059 778	1 059 778
	STE VARAT TUNISIE	-	1 451 149	1 451 149
	STE SIMEF ELECTRIC AUGMENTATION CAPITAL	-	497 874	497 874
	STE SOMEF DISTRIBUTION	-	455 607	455 607
STAR	-	4 130 876	4 130 876	
BEL LASSOUED MOHAMED TAHAR	355	-	355	
Total administrateurs		355	12 370 668	12 371 022
Total Général en dinars		683 792	41 936 929	42 620 721

III. Obligations et engagements de la STB envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- L'Ex- Directeur Général a été nommé par décision du Conseil d'Administration réuni le 07 mars 2019. Les éléments de rémunération sont les mêmes éléments tels que fixés par le comité de

rémunération de la banque et approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 30 mai 2016.

Les éléments de rémunération de l'Ex-DG se composent comme suit :

- un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 16 mille dinars,
- et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe soit 96 mille dinars et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 500 litres de carburant par mois, la prise en charge des frais de communication téléphonique avec un plafond de 250 dinars par mois ainsi que le remboursement de tous les frais engagés dans le cadre de l'exercice de son activité sur présentation des factures y afférentes.

- Les éléments de rémunération du Directeur Général Adjoint et du Secrétaire Général tels que révisés par le comité de nomination et de rémunération de la banque, ont été approuvés par le conseil d'administration de la STB réuni en date du 16 septembre 2020. Les éléments de rémunération du DGA ont été révisés comme suit :

- un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel fixé à 4,767 mille dinars soit un salaire net de 2.670 mille dinars ;
- Une indemnité de fonction complémentaire de 1 500 dinars (révision de l'indemnité de 600 dinars à 2000 dinars ;
- et un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration ainsi que des indicateurs financiers.

Les avantages en nature sont une voiture de fonction avec un quota de 400 litres de carburant par mois ainsi que le remboursement des frais téléphoniques.

- Les éléments de rémunération de l'Ex-conseiller de la Direction Générale ont été fixés par décisions des conseils d'administration réunis en dates du 21 novembre 2018 et du 30 octobre 2019. Les éléments de rémunération se détaillent comme suit :

- un élément fixe qui consiste en un salaire net mensuel fixé à 5 000 dinars ;
- et un élément annuel variable allant jusqu'à 20 mille dinars à la discrétion du DG en fonction de la réalisation des objectifs ;

Les avantages en nature sont un quota de 200 litres de carburant par mois.

- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs de la STB a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 6 mai 2020 à 4000 dinars en net par séance pour le président du conseil d'administration et à 2000 dinars en net par séance pour les membres du conseil d'administration.
- Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs membres du comité permanent d'audit et du comité des risques a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 6 mai 2020 à 2000 dinars en net et par séance pour le président de chaque comité et à 1000 dinars en net et par séance pour les membres des comités. Les présidents et membres de plus d'un comité seront rémunérés sur la base de leurs présences dans un seul comité de leur choix.

2. Les obligations et engagements de la STB envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG	DGA, SG et conseillers	Administrateurs
---------------------------	----	------------------------	-----------------

	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	485 492	-	349 638	8 653	120 000	208 265
Avantages postérieurs à l'emploi(*)	- 169 494	-	32 905	110 212	-	-
TOTAL	315 998	-	382 543	118 865	120 000	208 265

(*) Les avantages postérieurs à l'emploi sont fixés par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 06 avril 2021

Les Co-commissaires aux comptes

Groupement CFA-CBC

Fathi Saidi

Groupement CSL- CNH

Samir Labidi